



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSSES

- Séance du 22 juin 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 21

Procurations : 8

Membres excusés : 0

Votants : 29

Date de convocation : 16/06/2023

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
23/06/2023**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Nathalie CARLES-SALMON, Elodie ALBA, Vincent SOUBIRON, Vicky VALLIER, Emeline ROLLAND, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

Procurations : Magali PATINET à Didier ZERBIB, Dominique ALM à Malika BENSOUICI, Sébastien CHAUDERON à Xavier BERLUTEAU, Olivier CHAPRON à Jérôme BOUTELOUP, Orlane LABAT à Marie-Ange KOFFEL, Jérôme PUILLET à Philippe STREMLER, Gilles DURET à Françoise MALEPLATE, Olivier TIQUET à Jean-Paul ROBERT.

Secrétaire : Valentin DE MUER

N° DEL/2023-3-09

OBJET :

**FINANCES,
COMMANDE
PUBLIQUE**

**Actualisation de la
demande de
subventions à l'Etat
(DETR et DSIL) pour
la création d'un 3eme
groupe scolaire**

**Rapporteur :
Jérôme BOUTELOUP,
Maire**

Vu la délibération n° 2022-5-13 en date du 15 décembre 2022 portant approbation de principe et sollicitation d'aides financières auprès des partenaires institutionnels pour la construction d'un troisième groupe scolaire, et la décision n°2023-10 du 19 avril 2023 portant demande de subvention.

Considérant la nécessité d'actualisation du plan de financement après décision de l'Etat de financement sur une 1^{ère} tranche fonctionnelle, et sa demande d'avoir un plan de financement détaillé pour chaque tranche (financement 2023 et 2024), pour la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Considérant que le plan de financement prévisionnel de l'opération de construction d'un groupe scolaire modifié est proposé comme suit :

N° DEL/2023-3-09

Global :

Dépenses (HT)		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	764 208 €	Subvention Etat (DETR)	600 000 €
Travaux	7 650 000 €	Subvention Etat (DSIL) tranche fonctionnelle n°1	293 725 €
		Subvention ADEME géothermie	100 000 €
		Subvention Région (FEDER) géothermie	100 000 €
		Subvention CD 31	2 295 000 €
		Subvention CAF	300 000 €
		<i>Total subventions :</i>	3 688 725 €
		Autofinancement	4 725 483 €
Total :	8 414 208 €	Total :	8 414 208 €

Tranche fonctionnelle n°1 :

Dépenses (HT)		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	382 104€	Subvention Etat (DETR)	300 000 €
Travaux	3 825 000 €	Subvention Etat (DSIL) tranche fonctionnelle n°1	68 725 €
		Subvention ADEME géothermie	100 000 €
		Subvention Région (FEDER) géothermie	100 000 €
		Subvention CD 31	1 147 500 €
		Subvention CAF	300 000 €
		<i>Total subventions :</i>	2 016 225 €
		Autofinancement	2 190 879 €
Total :	4 207 104 €	Total :	4 207 104 €

Tranche fonctionnelle n°2 :

Dépenses (HT)		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	382 104€	Subvention Etat (DETR)	300 000 €
Travaux	3 825 000 €	Subvention Etat (DSIL) tranche fonctionnelle n°1	225 000 €
		Subvention CD 31	1 147 500 €
		<i>Total subventions :</i>	1 672 500 €
		Autofinancement	2 534 604 €
Total :	4 207 104 €	Total :	4 207 104 €

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL pour 893 750 € dont :
- 300 000 € au titre de la DETR et 68 750 € au titre de la DSIL en tranche fonctionnelle n°1,
 - 300 000 € au titre de la DETR et 225 000 € au titre de la DSIL en tranche fonctionnelle n°2,

Soit 8,76 % du montant du projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP



Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le



ID : 031-213105471-20230622-DEL2023_3_09-DE

